



# COMPTE RENDU D'ACTIVITE DES REPRESENTANTS CGT FINANCES PUBLIQUES 64 AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DE 2007 A 2011



Le Comité Technique Paritaire Départemental est composé de 20 sièges 10 sont dévolus à la parité syndicale selon la répartition suivante :

- **4 sièges de titulaires + 4 suppléants pour la CGT Finances Publiques**
- 3 sièges de titulaires + 3 suppléants pour FO DGFIP
- 2 sièges de titulaires + 2 suppléants pour L'Union SNUI SUD SOLIDAIRES
- 1 siège de titulaire + 1 suppléant pour la CFDT Finances

## Compte rendu d'activité

La CGT a condamné la fusion des deux ex-administrations des Impôts et du Trésor dès l'annonce, le 20 juin 2007, au conseil des ministres. La CGT, depuis, n'a cessé de combattre la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), les suppressions d'emplois, la remise en cause des missions du service public fiscal, comptable et foncier, les attaques contre le statut, la dégradation des conditions de travail.

Dans les différents CTPS ou CTPL, la CGT a résolument porté les revendications des personnels tout en articulant ses interventions sur la base d'un rapport de force en appelant les personnels à l'action : appel à la grève au plan national ou local, mouvement sur les plages variables, pétitions, envahissements de CTP...

La CGT a toujours refusé de discuter avec l'administration des redéploiements et suppressions d'emplois. Suivant les cas, elle a soit boycotté soit voté contre en refusant de débattre des plans de l'administration.

Les représentants de la CGT, opposés à la fusion, ont toujours condamné et voté contre l'instauration des SIP depuis 2008. Ils ont toujours revendiqué : la séparation de l'ordonnateur et du comptable, la séparation de l'assiette et du recouvrement, les règles de vie (horaires variables et autorisations d'absence) les plus favorables.

Les représentants de la CGT ont toujours condamné et voté contre les transferts de charges vers les SIE.

Les représentants de la CGT ont toujours condamné les restructurations, les ventes d'immeubles, les déménagements incessants, les réductions des espaces de travail, les plateaux bruyants, les locaux sales, le manque de parking et les travaux en sites occupés.

Les représentants de la CGT n'ont eu de cesse de revendiquer l'accès pour tous les agents à des cantines de proximité immédiate ou à défaut à des restaurants conventionnés. Ils ont défendu les personnels de cantine souvent surexploités.

Les représentants de la CGT ont toujours combattu pour le respect des règles de gestion, des droits et garanties des collègues.

## **Le 11 décembre 2009 : création officielle de la DDFiP 64.**

Les 2 sections SNT et SNADGI ont travaillé en commun et ont fusionné lors de l'AG de septembre 2010.

Nous avons boycotté le CTP de mise en place de la DDFIP 64 convoqué le vendredi 15/01/2010 puis le lundi 18/01/2010. A l'appel de la CGT, de la FSU et de Solidaires, un mouvement de grève a été suivi les 21 et 22 janvier 2010 pour l'arrêt des suppressions d'emplois dans la fonction Publique et le maintien des services publics ..., à l'occasion de la tenue des CTPD « emplois » des 2 filières. Une délégation d'agents Impôts et Trésor du département accompagnés des représentants des OS sont venus signifier au DSF et à la TPG leur refus des importantes suppressions d'emploi et en demandent l'arrêt immédiat.

► Les CTPD du 27 septembre 2010 et du 11 octobre 2010 ont été précédés des mouvements de grève relatifs aux retraites. Les agents de la DDFiP 64 se sont très fortement mobilisés, à plus de 70 % le 7 septembre et à hauteur de 57 % le 23 septembre, aux côtés des autres salariés du public et du privé. Ils ont également été très présent lors de la journée de mobilisation du 2 octobre. Dans ce contexte, les CTPD ont été boycottés. Nous avons toutefois exprimé le mécontentement des agents par des lettres explicatives de boycott remises à la Direction et communiquées à l'ensemble des agents.

► Le CTPD sur les suppressions d'emplois du 24 janvier 2011 a été précédé en décembre de la venue dans notre Direction de M. MAZAURIC, directeur de la filière gestion publique à la DG. Nous avons été à l'initiative d'une motion et d'une pétition qui lui a été remise le 20 décembre par une délégation de représentants syndicaux et d'agents. Il était ainsi exprimé la souffrance des agents sous le poids des réformes régressives et des restructurations, des aménagements immobiliers inconséquents, du manque de moyens humains pour accomplir les missions dans des conditions décentes. Le CTPD était ensuite boycotté puisque la direction locale entérinait encore une fois les suppressions d'emplois sans réagir.

► Le CTPD du 3 mars 2011 a été convoqué en urgence afin de permettre à un cadre A+ de la Direction d'obtenir une promotion par transformation de l'emploi de RP en TP. Devant le manque de transparence de cette procédure et la certitude que, comme toute transformation d'emploi, elle serait financée par de nouvelles suppressions de B ou de C, nous avons voté CONTRE.

Nous étions intervenus directement auprès de la Direction pour alerter nos directeurs sur la situation des mères de 3 enfants face au choix de prendre ou non une retraite anticipée sans outils de calcul et leur possibilité de rétractation. En séance, nous avons obtenu l'assurance d'une part que les outils de simulation des montants des pensions seraient mis à disposition de ces agents et qu'elles seraient réintégrées sur leur poste si elles décidaient d'annuler leur prise de retraite. Finalement, toutes celles qui avaient décidé de partir ont maintenu leurs décisions.

Nous sommes également intervenus sur la situation des équipes de remplacement et de renfort, EDRA (FF) et ERD (FGP), Mme Fritsch ayant émis le souhait d'harmoniser leur gestion. Nous avons donc souligné la différence fondamentale qui existait entre le volontariat des agents de l'ERD pour occuper l'emploi et la situation souvent subie par les agents « EDRA » affectés dans le cadre d'un mouvement national. Mme Fritsch et M. Odru ont assuré qu'il y aurait une grande transparence sur les affectations des EDRA et un respect de leurs situations personnelles, ce qui a été fait.

► Se sont tenus 2 GT, les 4 mars et 28 juin 2011, sur le thème des règles de vie quotidienne (et notamment le problème des autorisations d'absence)

► Ces GT étaient un préalable au CTPD du 12 juillet au cours duquel ont été abordés : Les Horaires d'ouverture au public des trésoreries / Horaires variables / Autorisations d'absences / SIE / CHORUS Nous avons condamné la régression des droits des agents en matière d'autorisation d'absence. Nous avons toutefois pu obtenir l'assurance de la mise en place de formation CDAS relative au travail sur des après-midi (antérieurement limitée à la plage méridienne). Nous nous sommes battus pour que soit reconnu le manque de personnel des trésoreries rurales, obligées par conséquent à limiter leurs horaires d'ouverture au public. Nous avons obtenu la mise en place de badgeuses sur les sites de plus de 5 agents. Nous avons soulevé les problèmes rencontrés dans les SIE, tout en soulignant que le même problème d'emploi, de l'accueil physique et téléphonique, de l'organisation de travail se retrouvait dans tous les services.

De 2007 à 2011, la CGT a dénoncé la dégradation des conditions de travail des agents et la mise à mal des missions et du service public. et a veillé au respect des règles de gestion des agents, aux règles d'affectation et à la défense de notre statut.

Face à la volonté de la direction de faire des CTPD des chambres d'enregistrement afin de satisfaire un affichage du dialogue social, la CGT décide de sa participation ou non à chaque CTPD, au regard de la qualité de la documentation préparatoire, du respect des délais nécessaires à la préparation, de la nature de l'ordre du jour et du contexte social.

Lorsqu'elle siège, la CGT porte devant le CTPD les revendications des agents sur la base d'un rapport de force qu'elle contribue à créer (pétitions, délégations d'agents, grèves, présence d'experts etc).

La CGT refuse toute cogestion avec l'administration, elle agit uniquement dans l'intérêt des personnels et du service public.

La CGT vous a régulièrement rendu compte de son mandat. Vous trouverez les dernières déclarations liminaires et comptes-rendus des CTPD sur notre site.

Les représentants CGT sont présents dans les services et les connaissent. Ce ne sont pas des permanents du syndicat. Ils agissent avec les personnels et quand ils appellent à un mouvement, ils sont avec vous réellement en grève et dans l'action. Ils recherchent toujours l'unité la plus large possible, mais ne se cachent pas derrière celle-ci pour ne pas agir. Vous pouvez compter sur eux.

**La CGT Finances Publiques 64 vous invite à juger du rôle qu'elle a joué et à réitérer, par votre vote le 20 octobre, la confiance dont vous avez su jusqu'à présent lui témoigner. L'engagement de la CGT ne serait rien sans la confiance et la mobilisation de ses syndiqué(e)s et des personnels.**